



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Le schéma départemental des services aux familles (SDSF)

Solidarités

Enfance

Famille

Lieu

Publié le 20 décembre 2019

Reading time : 3 minutes



La gouvernance de ce schéma, pour la période 2023-2027, tient compte des évolutions réglementaires. En effet, le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel est venu confirmer la création, le rôle et la composition des Comités Départementaux des Services aux Familles (CDSF). Ils sont une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi. Cette instance s'est vue confier la mission d'établir un schéma départemental des services aux familles.

Le Conseil départemental de Haute-Garonne est représenté par Mme Annie Vieu, Vice-présidente en charge de la protection de l'enfance et des familles, siégeant en tant que Vice-présidente au CDSF et par quatre représentants des directions, membres du CDSF.

Véritable outil de pilotage des CDSF, le schéma a pour missions d'évaluer l'offre et les besoins en matière de services aux familles et de définir des actions départementales.

Le plan d'actions de ce schéma s'est structuré autour :

- Des éléments de bilans et de perspectives du SDSF 2016-2019 et du Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale 2015-2018,
- D'un travail approfondi de diagnostic avec une large mobilisation des partenaires, des professionnels de terrain, des bénévoles et des familles.

Il doit permettre d'apporter des réponses concrètes aux enjeux suivants :

- Renforcer l'équilibre territorial des services aux familles en développant l'offre sur les différents territoires, notamment les territoires les moins dotés,
- Favoriser l'accès aux droits et aux services des familles, en renforçant l'information des familles et en prenant en compte les besoins spécifiques de toutes les familles,
- Répondre aux besoins de soutien des parentalités,
- Renforcer les réseaux d'acteurs et accompagner les professionnels et les bénévoles dans l'exercice de leurs missions auprès des familles.

Schéma départemental du service aux familles

[Télécharger](#)

Parents 31 : un site dédié

Le site internet Parent 31, co-administré par la Caf31 et le Conseil départemental de la Haute-Garonne, a été construit pour :

- Permettre aux parents du territoire d'avoir accès à de nombreuses informations et documentations adaptées à leur situation,
- Informer les familles sur les structures et événements liés à la parentalité,
- Mettre à disposition des fiches géo-localisant les différentes structures et événements organisés,
- Mettre en réseau les acteurs du département proposant des actions d'accompagnement des familles et de susciter de nouvelles initiatives,
- Fournir une information en fonction de l'âge de l'enfant (du jeune enfant au jeune adulte) et de diverses thématiques (scolarité, santé, modes d'accueil, vacances et loisirs...).

parents31.fr



<https://www.youtube.com/watch?v=bVPd6pjp92s>



Un répertoire de formations gratuites pour les acteurs éducatifs, sociaux et culturels (2023-2024)

Des modules de formations sont proposés chaque année par les co-pilotes du Schéma Départemental des Services aux Familles aux acteurs de terrain pour leur permettre de développer ou d'approfondir leurs compétences et garantir un accompagnement global et de qualité des enfants, des jeunes et de leurs parents.

Ils se déroulent sur tout le territoire de la Haute-Garonne avec les frais pédagogiques pris en charge par le service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport (SDJES 31), la Caisse d'Allocations familiales (Caf), le Conseil départemental (CD31) et quatre établissements publics de coopération intercommunale de la Haute-Garonne (Toulouse Métropole, le Muretain Agglo, le Sicoval et Communauté de communes Cœur et Côteaux du Comminges).

Ce catalogue concerne tous les acteurs éducatifs, sociaux et culturels qui accueillent, accompagnent les familles avec le souci de permettre la rencontre de professionnels et de bénévoles d'horizons différents, de renforcer l'interconnaissance, précieuse pour croiser les regards, identifier les complémentarités et faciliter les orientations quand cela est nécessaire.

Sont concernés les acteurs des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et en Relais Petite Enfance (RPE), sur les temps scolaires (enseignants, Atsem...), périscolaires et extrascolaires (animateurs, directeurs, éducateurs... en accueil collectif de mineurs) et les temps libres (bibliothécaires, ludothécaires, parents bénévoles, animateurs, travailleurs sociaux au sein du réseau parentalité 31, CLAS, LAEP, PAEJ, AAD, associations de parents d'élèves, centres sociaux, espaces de vie sociale, médiation familiale, espaces de rencontres...). Les professionnels des services médico-sociaux du Département sont également concernés.